

15ème législature

Question N° : 38681	De M. Mansour Kamardine (Les Républicains - Mayotte)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Actions urgentes de lutte contre la violence de certains jeunes à Mayotte	Analyse > Actions urgentes de lutte contre la violence de certains jeunes à Mayotte.
Question publiée au JO le : 04/05/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 22/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'insécurité et la violence à Mayotte induite par des jeunes majeurs ou mineurs, pour la plupart issus de l'immigration clandestine, ainsi que sur des moyens pour y faire face avec efficacité. Le 101e département est confronté depuis plusieurs années à une augmentation exponentielle de la violence en milieu scolaire, aux abords des établissements et plus largement dans l'espace public. Cette violence délictuelle ou criminelle est exercée, pour une majorité des faits, par des jeunes organisés en bandes armées, souvent issus de l'immigration clandestine. Les rixes, agressions et assassinats se sont multipliés depuis le début de l'année, plongeant l'opinion publique mahoraise dans une torpeur accompagnée d'un sentiment d'abandon. En effet, malgré les multiples interpellations de la puissance publique par M. le député depuis plus de 3 ans, ses propositions réitérées, la mobilisation des acteurs locaux à l'issue des assises départementales de la sécurité organisées en 2020 par le maire de Mamoudzou, la prise de responsabilité des collectivités territoriales, le mouvement des élèves et l'engagement des parents, le Gouvernement tarde à prendre les dispositions nécessaires pour agir sur la première des responsabilités de l'État, c'est-à-dire la sécurité. Une mission d'information interministérielle sur la jeunesse pour lutter contre la délinquance et la criminalité juvéniles a été annoncée le 21 avril 2021. Or, il semble à M. le député que le temps relève plus de l'action que de l'information. C'est pourquoi il lui demande de faire évoluer la mission d'une mission d'information à une mission de préfiguration des actions urgentes à conduire. La création d'un centre éducatif fermé serait une bonne chose mais il ne permet de prendre en charge qu'un nombre très réduit de personnes et pour un coût extrêmement élevé. Généralement, ce type de centre prend en charge une dizaine de jeunes pour un coût annuel supérieur à 2 millions d'euros par an ! Compte tenu du nombre très important de jeunes délinquants violents et désocialisés présents à Mayotte, il est incontournable d'aller très au-delà d'un simple centre éducatif fermé. C'est pourquoi il lui demande : i) d'accélérer le retour dans leur pays d'origine des mineurs étrangers non accompagnés et de mettre en œuvre, en urgence, le point 2 du 2 du II de l'accord cadre franco-comorien de juillet 2019 ; ii) d'appliquer à Mayotte la « circulaire Taubira » permettant de répartir sur le territoire métropolitain une partie substantielle des milliers de mineurs étrangers non accompagnés présents à Mayotte ; iii) d'étudier la création à Mayotte d'un centre de socialisation avec un encadrement et des modes d'activités se rapprochant de celle d'un service militaire, notamment de la période d'intégration dites des « classes », à destination des jeunes français de Mayotte volontaires en situation de déscolarisation et de délinquance ; iiiii) de renforcer l'état de droit à Mayotte, en particulier, en renforçant les services judiciaires et ceux dédiés à la justice des mineurs; iiiiii) d'inscrire les quatre points susmentionnés dans la mission de préfiguration demandée et de le tenir informé des suites qu'il entend donner à ces propositions.

